Présentation de la syntaxe

La structure conditionnelle en JavaScript est très proche syntaxiquement de celle vue précédemment en langage descriptif algorithmique.

Tout à fait classiquement le bloc d'instructions à exécuter dans le cas où la condition testée est vraie est délimité par un jeu d'accolades ({}). Il est aussi possible de prévoir une séquence d'instructions alternative avec le mot clé else. Cette séquence sera aussi encadrée par des accolades.

Le langage JavaScript est assez permissif quant au positionnement de ces accolades. Ainsi vous rencontrerez dans les scripts les constructions suivantes :

```
if (condition)
{
        Actions_1;
}
else
{
        Actions_2;
}
```

ou

```
if (condition) {
         Actions_1;
}
else {
         Actions_2;
}
```

ou

```
if (condition) { Actions_1; } else { Actions_2; }
```

avec:

- condition représentant un test de comparaison générant un résultat booléen true ou false,
- Actions_1 et Actions_2 représentant des séquences d'instructions (en général réparties sur plusieurs lignes).
- Attention pour effectuer un test de comparaison en égalité l'opérateur est le double égal (==) à ne pas confondre avec le simple égal (=) qui sert à effectuer les comparaisons.

Dans les tests de comparaison avec des constantes on préférera par exemple :

```
if (5 == compteur)
{
          Actions_1;
```

```
else
{
    Actions_2;
}
```

à

```
if (compteur == 5)
{
         Actions_1;
}
else
{
         Actions_2;
}
```

car l'étourderie consistant à confondre le == avec le = est plus facile à détecter dans le premier cas, JavaScript renvoyant une erreur. Dans le second cas (si vous mettez un = au lieu d'un ==) la séquence Actions_1 sera systématiquement exécutée car l'évaluation de compteur = 5 donnerait toujours true (JavaScript estimant que l'affectation est réussie).